

155/65
(Z) E C R E T N° 65/DF/286

portant nomination d'un Directeur par intérim de l'Administration Territoriale Fédérale

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE FEDERALE,

2747

- VU la Constitution du 1er Septembre 1961 ;
- VU le décret n° 65/DF/219 du 25 Mai 1965 portant nomination des Ministres et Ministres Adjoints de la République Fédérale du Cameroun
- VU le décret n° 65/DF/247 du 9 Juin 1965 fixant les attributions des Ministres et Ministres Adjoints de la République Fédérale du Cameroun ;
- VU le décret n° 65/DF/11 du 18 Janvier 1965 portant organisation du Ministère Délégué à la Présidence chargé de l'Administration Territoriale et de la Fonction Publique Fédérales ;
- VU le décret n° 59/24 du 20 Février 1959 modifié par le décret n° 59/152 du 21 Août 1959 ;
- VU les nécessités de service ;
- SUR proposition du Ministre Délégué à la Présidence, chargé de l'Administration Territoriale et de la Fonction Publique Fédérales ;

D E C R E T E :

Article 1er. - Monsieur BIDIAS A. NGON Bernard, Administrateur Civil de 2ème classe 1er échelon, précédemment Chef de Service des Affaires Administratives à la Direction de l'Administration Territoriale Fédérale, est pour compter du 1er Juillet 1965, nommé Directeur par intérim de l'Administration Territoriale Fédérale, en remplacement de Monsieur MESSI Jean, appelé à d'autres fonctions.

.../...

2.-

Article 2.- L'intéressé bénéficiera à ce titre des avantages prévus par les décrets n°s 59/24 et 59/152 des 20 Février et 21 Août 1959.

Article 3.- Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République Fédérale du Cameroun en français et en anglais.

YACUNDE, le 26 Juin 1965

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE FEDERALE,

(é) A. AHIDJO

Pour Ampliation
LE DIRECTEUR DU CABINET CIVIL,



Z. MONGO SOO